



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES  
CREATIV', cluster emploi-compétences du bassin dijonnais - Subvention 2024**

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association loi 1901 qui intervient sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences. Il constitue ainsi un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi. Son action s'inscrit en cohérence avec les orientations de Dijon métropole au bénéfice des entreprises, des demandeurs d'emplois et des actifs du territoire.

En 2023, ce sont plus de 1 000 personnes fragiles qui ont été accompagnées vers un retour à l'emploi grâce au Plan local pour l'insertion et l'emploi. Ce sont aussi en moyenne 1 000 personnes qui chaque année travaillent grâce à la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale. Depuis 2022, Creativ' est porteur de la plateforme mobilité et accompagne aussi les publics fragiles dans leur mobilité. En outre, elle déploie des actions pour répondre aux problématiques d'emplois et de compétences des entreprises. Elle co-anime notamment le Hub Emploi et Compétence Santé, filière stratégique de la métropole.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de Creativ' pour 2024 sont :

- L'accompagnement à l'emploi des personnes fragiles (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE) ,
- L'accompagnement des institutions publiques, des entreprises et des personnes pour amplifier le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés,
- Une intervention particulière pour soutenir la mobilité des personnes fragiles (plateforme mobilité) ,
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire à l'existant concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire,
- L'animation de la Cité de l'emploi et la mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- La contribution à la mise en œuvre de la politique insertion-emploi de Dijon métropole,
- Le développement ou la contribution à des actions à destination des secteurs économiques majeurs dans le domaine de l'emploi et des compétences.

Le budget prévisionnel 2024 de Creativ' est de 1,9 million d'euros. Dans le but de soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion et l'emploi sur le territoire, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 536 000 € dont :

- 200 000 € au titre du fonctionnement de la structure,
- 300 000 € affectés à l'action « PLIE » (dont 90 000€ issus du transfert de compétences du Conseil Départemental à Dijon métropole) ,
- 36 000 € affectés à l'action « Clauses d'insertion » .

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 536 000 € à Creativ',
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024,
- **d'autoriser** le PLIE à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions,

SCRUTIN      POUR : 35                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 6  
                  DONT 7 PROCURATION(S)

